



VICHYCOMMUNAUTÉ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du JEUDI 24 FEVRIER 2022**  
**18 heures**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET (à partir de la délibération n° 2), Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n° 2), Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n° 8, 9,10) Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Anne-Sophie RAVACHE, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Bernard KAJDAN (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Jean-Pierre SIGAUD (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents avant donné procuration :**

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN – Sandrine MIZOULE-MORIER à Jean-Claude BRAT – Jean ALMAZAN à Charlotte BENOIT - Sylvie DUBREUIL à Bernard KAJDAN – Patrick BLETHON à Corinne IBARRA - Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT - Jean-Philippe SALAT à Evelyne VOITELLIER - Pauline TIROT à Henri SARRE - Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA – Christiane LEPRAT à Linda PELISSIER (à partir de la délibération n° 4 D/)

**Absents représentés par leur suppléant :**

M. François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

**Absents excusés :**

M. Thierry LAPLACE - Alain VENUAT - Ariane MILET - Bertrand BAYLAUCQ - François HUGUET - Jean-Marc BOUREL - Alexandre GIRAUD - Séverine THOMAS-MOLLON

**Secrétaire :** M. Benjamin BAFOIL.

\*\*\*\*\*

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de M. Benjamin BAFOIL, en qualité de secrétaire de séance,
- approbation à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES -  
MUTUALISATION – POLITIQUES CONTRACTUELLES ET FONDS EUROPEENS**

**N° 1 – INSTALLATION D’UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE -  
COMMUNE DE BOST** (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Un siège de conseiller communautaire étant devenu vacant à la suite de la démission de Mme Ludvine DUFRAISE de son mandat de conseiller communautaire, Monsieur le Président procède à l’installation officielle de M. Sébastien BAUD en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Bost.

**N° 2 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2021 -  
APPROBATION** (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 2 décembre est adopté à l’unanimité.

**N° 3 - APPLICATION DE L’ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS  
DU PRESIDENT** (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations des Bureaux Communautaires des 25 novembre 2021, 16 décembre 2021, 13 janvier 2022 qu’il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021.

M. Mayet pose trois questions :

Concernant la décision 2021-431 et le schéma global d’aménagement pour la base de loisirs/tourisme de Saint-Germain-Billy ; M. Mayet souhaite connaître la nature des changements d’orientation technique dans l’aménagement du projet et notamment sur l’inutilité de réaliser des études naturalistes.

La deuxième question porte sur la délibération N°2 du bureau communautaire du 25/11/2021 sur la SPL Vichy Destination. M. Mayet signale que la Chambre Régionale des Comptes avait relevé des irrégularités sur ce marché. Il demande donc de quelle manière le problème a été réglé dans le cadre du nouveau marché.

La troisième question porte sur la délibération N°5 du même bureau communautaire qui concerne l’ancienne piscine de Bellerive/Allier. M. Mayet rappelle qu’il y avait un désaccord avec les services de l’Etat mais M. le Président n’était pas inquiet quant au peu de valeur patrimoniale de la piscine. A la lecture de la délibération, il note un changement d’optique et demande donc quel sera le devenir de l’ancienne piscine ;

M. Aguilera affirme qu’il était bien au contraire en colère contre les services de l’Etat et en l’occurrence contre l’ABF, celui-ci ayant pris une décision radicalement opposée en décidant que le bâtiment avait un intérêt patrimonial. M. Aguilera précise que Vichy Communauté a contesté cette décision bloquante et interdisant de démolir sachant que rappelle-t-il, d’autres services de l’Etat avaient initialement encouragé Vichy Communauté, dans le cadre du PPRI, à démolir pour être en application des risques inondation. C’était la raison qui avait poussé M. Bardet à faire construire une piscine sur un autre site. La piscine de Bellerive-sur-Allier n’était plus un ERP et alors même que la démolition est entamée, Vichy Communauté est enjointe de maintenir le site car il a un intérêt historique.

M. Aguilera fait savoir qu’il a bien pris note de cette injonction contradictoire. Il dit avoir contesté cette décision jusqu’en commission patrimoniale régionale qui a décidé d’entériner le positionnement de l’ABF en argumentant qu’il peut y avoir un intérêt sur une bonne partie du bâtiment du fait de son style.

S'en sont suivies des réunions pour trouver des solutions et statuer sur un bâtiment qui initialement n'était plus du tout constructible et qui est aujourd'hui malgré le PPRI transformable en ERP.

M. Aguilera informe l'assemblée que l'Etat a demandé à Vichy Communauté de réaliser une étude patrimoniale approfondie sur ce site, étude cofinancée par les services de l'Etat qui indiquera ce qu'il convient de garder ou pas pour que ce bâtiment retrouve sa forme historique. M. Aguilera s'engage à présenter les résultats de cette enquête au conseil communautaire.

Sur la partie SPL, M. le Président laisse M. Bocq – Directeur Général des Services - répondre : s'agissant des différents marchés, Vichy Communauté avait, avant même que la CRC ne fasse ses remarques, engagé des modifications afin de simplifier et de repréciser les différents champs de compétence. Le marché répond donc aujourd'hui aux exigences de la CRC.

Concernant Saint-Germain-des-Fossés, Mme Cuisset fait savoir qu'il s'agit d'une moins-value sur le marché puisqu'il y avait des espèces qui avaient été repérées mais qui, en définitive, ne demandaient pas une évaluation environnementale supplémentaire.

#### N° 4 A/ - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022 - DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT 2021 (rapporteur Mme Caroline Bardot)

Devant la nécessité de présenter le rapport 2021 au Conseil Communautaire préalablement au débat d'orientation budgétaire, et après présentation dudit rapport par M. le Président et Madame la Vice-Présidente chargée des Transitions écologique et énergétique, le Conseil Communautaire, après débat, prend acte du rapport sur le développement durable 2021 qui sera transmis à Mme le Sous-Préfet de Vichy ainsi qu'à M. le Trésorier Principal de Vichy.

Présentation de Mme Bardot :

« Ce rapport sur la situation en matière de développement durable rencontre des obligations et des engagements de notre collectivité. Pour 2021, il tient compte de trois facteurs :

- Le contexte sanitaire qui a joué les prolongations,
- Le dernier rapport inquiétant du GIEC,
- Le projet de territoire AGIR 2035 qui a donné le cap.

Notre collectivité entend pleinement prendre sa part face aux enjeux majeurs du développement durable à la confluence de trois préoccupations majeures - économiques, sociales et écologiques et en visant la neutralité carbone.

Comme en 2020, l'année 2021 a été fortement impactée par la gestion de la crise sanitaire mais elle aura toutefois permis la poursuite de grands projets (le PLUI de la Montagne Bourbonnaise, le Grand Cycle de l'Eau, le Plan Paysage et Energies, la rénovation du quartier de Presles, les aménagements des bords du Sichon et de la base de loisirs de Saint-Germain-des-Fossés, et le projet du site au Montoncel). Certains domaines ont même bénéficié d'un effet rebond positif sans oublier l'innovation avec l'expérimentation des vélos à hydrogène ou un nouvel élan qui a pu être donné au compostage.

Tout n'est pas parfait. Si une partie des services s'est approprié cette démarche en mode développement durable, elle reste encore trop souvent le fait de celles et ceux qui sont confrontés en priorité aux questions environnementales de consommation d'espace.

L'année 2022 sera d'ailleurs un grand pas avec la décision prise de travailler à une méthode d'achat responsable pour la collectivité. Avec AGIR 2035, Vichy Communauté affiche son ambition de respecter les accords de Paris en visant la neutralité carbone du territoire. Pour cela, les transitions écologiques et énergétiques font office de levier au service d'un développement soutenable. Mais pour relever ce défi et à l'image de ce rapport qui balaie toutes les compétences de l'intercommunalité, nous aurons besoin de tous les acteurs, les élus

et les citoyens. Je tiens donc à remercier l'ensemble des services qui ont contribué à la réalisation de ce document et plus spécifiquement M. FONTVERNE qui chaque année joue le chef-d'orchestre auprès des services pour mettre en lumière les actions du territoire ».

M. Mayet considère que le rapport est très bien réalisé même s'il reste selon lui des débats à mener sur, par exemple, comment assurer la transformation écologique d'une société, sur le choix de la gestion publique coopérative de ce projet et s'interroge surtout sur « où s'arrêtent l'affichage et la communication et où commence l'impact réel des politiques publiques sur la situation climatique ».

M. Mayet pose quelques questions sur différents points :

Concernant d'abord l'optimisation de la fréquence des passages du réseau de bus Mobivie évoquée dans le rapport. Il souhaite savoir ce que signifie l'extension d'horaire et si elle consiste en une réduction du nombre de passages.

M. Mayet pointe ensuite la communication et les nouvelles technologies: il estime qu'une collectivité puissante peut innover sur ce thème et réduire le coût de conservation des données sur des espaces en ligne, particulièrement avec des entreprises américaines comme Google. M. Mayet estime que la France possède ces mêmes outils et pense que ce sujet doit être pris « à bras le corps ». Il conclut son intervention sur la question de la gestion de l'eau et de sa tarification progressive pour répondre à un enjeu à la fois climatique et social. M. Mayet demande d'ouvrir le débat sur la gratuité des premiers mètres cubes et sur le fait que la tarification puisse être fortement progressive pour aller dans le sens d'une économie nécessaire de ce bien.

M. Aguilera pense qu'il ne faut pas résumer les politiques territoriales en matière de développement durable à ce rapport qui lui concerne les actions directes et non pas l'intégralité de toutes les actions de Vichy Communauté en la matière. M. Aguilera reconnaît que des améliorations et des développements peuvent encore être apportés mais estime ne pas avoir à rougir des actions aujourd'hui portées.

Sur le sujet de l'eau et de sa gratuité, M. Aguilera rappelle que le territoire de Vichy Communauté connaît aujourd'hui une véritable révolution admirablement gérée par les équipes d'élus et administratives. Les différents services de l'eau ont fusionné depuis deux ans. Ce changement a été globalement transparent pour les administrés sur l'ensemble des territoires. S'est ajoutée à cette fusion une révolution tarifaire opérée sur l'ensemble du territoire qui a été convenue et votée. M. Aguilera admet qu'il s'agissait d'une décision du Conseil sortant et non pas du Conseil actuel, mais celui-ci voulait déjà une harmonisation tarifaire générale.

M. Aguilera rappelle que cette harmonisation, complexe à engager, devait initialement s'échelonner sur 12 ans et affirme avoir déjà engagé énormément de chantiers sur ce sujet. Il propose de réfléchir à d'autres évolutions éventuelles et assure n'être fermé à aucune réflexion sur les tarifs de l'eau.

Quant à ce dernier, M. Aguilera pense personnellement que sa gratuité dévaloriserait ce bien et ne serait pas le meilleur message à envoyer. Il assure par ailleurs ne pas être fermé à la mise en place de tarifs sociaux et à l'amélioration de ces politiques.

Sur le sujet des transports, M. Aguilera considère que l'attractivité d'un réseau de transports réside dans sa fréquence, sa qualité mais aussi et surtout dans sa régularité. L'idée de détendre les horaires n'a pas selon lui pour but de réduire la qualité du service mais au contraire de l'améliorer. M. le Président préfère aujourd'hui proposer des rotations de bus toutes les vingt minutes et non pas toutes les quinze minutes comme c'était le cas précédemment. Le quart d'heure de rotation initial était trop difficilement tenable à cause de différents facteurs (travaux dans la ville, d'embouteillages, etc...). Ces irrégularités générant des personnes insatisfaites ne préférant pas prendre le bus, Vichy Communauté a préféré lancer un message

de vérité aux usagers des bus et ainsi proposer une rotation de vingt minutes plus facilement respectable.

M. Kuchna rappelle que les tarifs de l'eau avaient été figés sur les deux premières années et qu'il s'agit là de la première année où Vichy Communauté commence d'harmoniser les tarifs. Il trouve plus judicieux d'observer l'évolution de cette situation avant de s'engager sur d'autres évolutions.

Quant à la gratuité de l'eau, il insiste sur le fait que le service s'évertue à faire comprendre aux administrés que l'eau représente une denrée très rare qu'il faut économiser et ce par l'intermédiaire des différentes interventions (écoles,...). Il conclut son propos en affirmant qu'il serait un très mauvais signe donné à la population que de lui parler de gratuité, même sur les premiers mètres cube. Il comprend la demande de M. Mayet mais la trouve déplacée.

Enfin, sur la question des bases de données, M. Aguilera fait savoir que M. Riboulet, Président du Conseil Départemental de l'Allier porte un dossier extrêmement important sur l'échelle du département pour effectivement avoir un réseau de portage de la donnée publique et pour faire un data center de la gestion de la donnée publique. M. Aguilera pense que M. Riboulet sera très satisfait de savoir que M. Mayet soutient sa démarche.

M. Mayet évoque l'air respiré par tous tout comme l'eau. La qualité de l'air ayant également un coût pour les collectivités, il avance que ce n'est pas pour autant qu'une facture soit envoyée à tout un chacun. Avec une eau gratuite, M. Mayet estime que les administrés auront tout de même conscience de sa valeur, d'où sa proposition de gratuité pour les premiers mètres cubes consommés et de tarifs dégressifs – il soulève notamment le problème d'industriels, d'entreprises et peut-être même de professions agricoles qui ont des efforts à faire, en terme d'ampleur, plus importants qu'un modeste foyer de deux personnes.

M. Aguilera conclut en invitant M. Mayet à un débat constructif plutôt que démagogue. Il rappelle qu'il est ouvert aux tarifs sociaux et qu'il souhaite amplifier cette démarche plutôt que de proposer de la gratuité. M. Aguilera invite à ne pas confondre gratuité et tarification sociale. La gratuité des services publics est d'après lui un vaste débat.

#### N° 4 B/ ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION 2022-2026 (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Suite à l'exposé sur le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation présenté par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente déléguée à l'administration générale, à la gestion patrimoniale et au schéma de mutualisation, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du rapport. Ce dernier sera transmis à Mme le Sous-Préfet de Vichy et M. le Trésorier Principal de Vichy.

Ce rapport présenté par Mme Coulange a pour objet la mise en œuvre du nouveau schéma 2022-2026 approuvé le 2 décembre 2021 par le Conseil Communautaire.

Pour rappel, le premier schéma de mutualisation 2015-2020 a été adopté fin 2015 puis mis à jour suite à la fusion entre Vichy Val d'Allier et la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise.

Mme Coulange rappelle que l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication annuelle lors du débat d'orientation budgétaire.

Mme Coulange cite les services communs : l'ADS, les finances, les ressources humaines, la commande publique, les affaires juridiques et patrimoniales, les systèmes d'informations, les archives, l'ingénierie dans les bâtiments et dans la voirie, les espaces verts, les sports, le CTI

nord-agglomération porté par Saint-Germain-des-Fossés).

Ces services communs ont été reconduits à compter du 01/01/2022 suivis par la signature des conventions à durée indéterminée avec les communes membres (à ce jour, 35 communes ont signé les conventions).

Le service commun pluridisciplinaire de santé au travail et de prévention des risques professionnels a été constitué en 2019 pour les 3 000 salariés permanents du centre hospitalier de Vichy, de Vichy Communauté, des communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy. La convention a été renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour 5 ans, signée avec le centre hospitalier de Vichy.

Mme Coulange présente quelques données financières concernant les services communs, ces données portent sur 180.67 ETP avec une masse salariale de 7 579 462€, chiffre qu'elle trouve parlant.

Elle poursuit en indiquant qu'une révision du mode de financement des services communs a eu lieu, hors ADS, qui sera examiné au cours de l'année 2022 avec l'ensemble des communes adhérentes. Cette révision a permis de rééquilibrer les coûts. Pour 2022, l'augmentation des attributions de compensation s'élève à 310 000€ répartis de la façon suivante :

- 30 000€ pour la commune de Bellerive-sur-Allier,
- 50 000€ pour la ville de Cusset,
- 230 000€ pour la commune de Vichy.

Les autres services communs (sports, espaces verts, bâtiments/voiries réseau et le CTI-Nord-Agglomération) qui concernent 62 agents bénéficient d'un montant forfaitaire de 977 950€.

Le bilan financier du service commun de santé et de prévention des risques professionnels s'élève à 83 638€ pour 2021 (moins élevé qu'en 2020 où il n'y avait pas de médecin) puisque le centre hospitalier met à disposition de l'EPCI et des villes centres une équipe composée d'un médecin du travail, d'infirmières, d'assistantes de santé, et de psychologues...

L'équipe prévention de Vichy Communauté intervient aussi sur une dimension de conseil auprès de la direction des ressources humaines du centre hospitalier sur deux thématiques : diagnostic et mise en œuvre d'une méthodologie ainsi que des expertises ergonomiques et de prévention dans le cadre de la réalisation de travaux de création de poste, de restructuration de service, de maintien dans l'emploi. Vichy Communauté facture ces prestations à hauteur de 14 250€ par an au centre hospitalier de Vichy.

Mme Coulange présente ensuite les perspectives de développement :

Des pistes se sont dégagées suite au questionnaire qui a été envoyé à toutes les communes membres dans les domaines suivants : l'action sociale, l'accompagnement numérique, les moyens généraux logistiques et secrétariat et la communication. Il faut donc dégager par secteur les missions susceptibles d'être partagées, en délimiter le périmètre selon les besoins des communes et choisir le mode de fonctionnement.

En ce qui concerne l'action sociale, trois scénarii ont été évoqués par le cabinet d'étude Mensia Conseil qui a été commandé par le Conseil Départemental, Vichy Communauté et les CCAS de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier : d'abord la coordination, c'est-à-dire le maintien des organisations actuelles et le renforcement des modalités de cette coordination à l'appui d'outils communs. Ensuite, la mise en commun de locaux pour la création de guichets uniques et la création d'un dispositif commun d'aide financière facultative. Enfin, l'intégration et la création d'une structure qui réunit l'ensemble des agents du département et des CCAS qui interviennent sur le territoire de Vichy Communauté, ce qui signifie un service social unifié - un CIAS. Une fois l'action proposée selon le scénario retenu, il faudrait engager une réflexion selon les politiques sociales locales susceptibles d'être partagées à moyen terme.

Mme Coulange aborde ensuite le thème de l'accompagnement numérique :

D'après l'audit réalisé en 2015 pour le premier schéma de mutualisation pour Vichy, Cusset,

Bellerive-sur-Allier et Vichy Val d'Allier, il s'agissait de rationaliser les logiciels, matériels et infrastructures afin de diminuer les coûts globaux et mutualiser les compétences. Pour les autres communes adhérentes à l'Agence Technique Départementale de l'Allier, il s'agissait d'obtenir plutôt une aide technique sur l'informatique et la gestion globale des achats de matériel. Une consultation des communes a été lancée en mai 2021 pour relancer leur pratique en matière de systèmes d'information et de communication et afin de cerner leurs besoins. L'action proposée est donc de favoriser l'accompagnement numérique et développer un plan dédié sur le territoire.

Quant aux moyens généraux logistiques et secrétariat, il faudrait préciser les champs à couvrir, les moyens actuels et les attentes par communes, l'outil de mutualisation, l'achat de matériel en commun, la mise à disposition de personnel, le partage de matériel, le partage de personnel, et les problématiques communes à plusieurs mairies.

Le centre de gestion de l'Allier a récemment engagé un travail conséquent sur le sujet du recrutement des secrétaires de mairie, sujet qui est ressorti dans le questionnaire. Le centre de gestion travaille sur une nouvelle offre de formation, une aide au recrutement, et des postes de secrétaires dites « volantes » pour assurer des remplacements de courtes durées. Il est aussi proposé la mise en place d'un référent des secrétaires de mairie au centre de gestion de l'Allier.

Les actions proposées dans ces différents domaines consistent à réfléchir par pôle géographique (à l'image du CTI-Nord-Agglo). Il faudra également décider quelle commune portera le projet de mutualisation tout en facilitant le partage de compétences et en intervenant en matière de secrétariat en complément de l'offre du centre de gestion.

En ce qui concerne la communication, les besoins des communes sont à préciser et à délimiter. A l'issue de la consultation lancée en 2021, il en ressort une demande liée aux outils de communication web/application mobile notamment. L'action proposée est de missionner le service communication de Vichy Communauté afin d'identifier la nature des besoins des communes avec peut-être le recours d'un ou deux étudiants en stage et constituer un groupe de travail spécifique pour cadrer les attentes en matière de communication et fixer les objectifs.

Le point de la communication interpelle M. Terracol. Selon lui, plusieurs communes réactualisent leur site internet et il pense qu'il serait intéressant qu'une sorte de fil conducteur sur l'ensemble de l'intercommunalité puisse permettre à n'importe quel touriste de pouvoir identifier qu'il est dans un territoire à politique d'accueil commune. L'opérateur lui importe peu mais il se demande comment le territoire sera reconnaissable sur le site.

Mme Coulange abonde dans son sens et propose des groupes de travail selon les besoins des communes sur des thèmes particuliers dont celui évoqué par M. Terracol.

M. Brat informe M. Terracol que Mme Mizoule-Morier mène un dossier sur l'accueil des nouvelles populations et travaille déjà sur cette problématique.

Suite à un problème d'affichage sur le tableau concernant les attributions de compensation provisoire proposées pour 2022, Mme Réchard souhaite savoir si la part Vichy Communauté reste sensiblement la même que les années précédentes et si non, quelles sont les variations dans les grands volumes.

M. Aguilera propose à Mme Réchard de lui faire passer cette donnée.

#### N° 4 C/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du rapport de l'année 2021 en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce dernier sera transmis à Mme le Sous-Préfet de Vichy et M. le Trésorier Principal de Vichy.

Mme Benoit propose de faire une synthèse rapide du rapport :

Comparé à l'année précédente, s'agissant de la répartition des effectifs, le taux de féminisation reste stable à Vichy Communauté, soit 54.64%. Comme habituellement, les filières administratives, animation et sociales restent très féminisées à l'inverse de la filière technique qui demeure très masculine même si on a quand même une légère augmentation de la part des femmes au niveau des catégories C et B chez les statutaires à +3.5% par rapport à l'année 2020.

Concernant le personnel encadrant, Vichy Communauté est presque à l'équilibre avec tout de même une courte majorité masculine avec 53% des encadrants hommes - ce taux étant stable comparé aux années précédentes.

Les rémunérations des femmes restent en partie inférieures à celles des hommes à l'exception de la filière culturelle en catégorie C et de la filière sportive en catégorie B. Mme Benoit précise que le calcul est fait sur l'ensemble des carrières dont celles des femmes, qui sont beaucoup plus hachées que celle des hommes. Ceci explique ces écarts de salaire de façon assez constante et c'est justement pour tenter d'apporter des réponses à cette problématique que l'axe 1 du plan d'action Egalité Femmes/Hommes (adopté en décembre 2020 par Vichy Communauté) vise tout particulièrement à évaluer, prévenir et le cas échéant à traiter ces écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes. Mme Benoit précise qu'il s'agit aussi d'un objectif qui est repris dans les lignes directrices de gestion qui seront présentées dans quelques mois.

S'agissant des avancements de grade et des promotions internes, toute filière, toute catégorie et tout grade confondu, 42 agents ont été promus en 2021 (dont 12 femmes et 30 hommes), chiffres qui sont à l'inverse de ceux de 2020 où sur 42 agents promus également on retrouvait 24 femmes et 18 hommes.

S'agissant des mouvements de personnel, les recrutements sur les emplois permanents en dehors des contrats de droit privé ont concerné autant de femmes que d'hommes pour toutes les catégories confondues en 2021.

Pour la mobilité interne, 8 femmes et 3 hommes ont activé leur mobilité interne en 2021.

Les agents ayant intégré la fonction publique, 9 femmes et 4 hommes ont été stagiaires en 2021.

S'agissant du temps de travail et de sa gestion, les femmes demeurent majoritaires sur la sollicitation du temps partiel (presque 89% des temps partiels sollicités en 2021). Même chose pour les demandes spéciales d'autorisation d'absence pour garde d'enfant (sur 45 agents concernés en 2021, 29 étaient des femmes) et la mise en place du télétravail de droit commun au 1<sup>er</sup> septembre 2021 au sein de l'EPCI. Cela témoigne d'un fort intérêt du personnel féminin pour cette modalité d'organisation de son temps de travail puisque 68 % du total des agents sont des femmes ayant opté pour ce dispositif.

S'agissant des formations suivies, les femmes restent majoritaires sur le suivi des formations et la tendance observée se confirme dans les préparations aux concours puisqu'en 2021, sur 27 agents concernés, 15 étaient des femmes.

Ce rapport a été présenté au comité technique du 28 janvier 2022 et n'a soulevé aucune observation ni remarque de la part des représentants du personnel.

#### N° 4 D/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022 (rapporteur M. Franck

Gonzales)

Devant la nécessité, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, d'organiser un débat sur les orientations du budget de l'exercice 2022 au sein du Conseil Communautaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte dudit débat. Ce dernier sera transmis à Mme le Sous-Préfet de Vichy et M. le Trésorier Principal de Vichy.

M. Gonzales propose une synthèse et rappelle que Vichy Communauté évolue depuis deux ans dans un contexte de crise sanitaire jalonné de contraintes.

Il précise que ce rapport d'orientations budgétaires préfigure les résultats et les orientations qui seront proposées lors du vote du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 fixé au 31 mars 2022.

A ce jour, les éléments relatifs à l'évolution des principales ressources ne sont pas connus de manière certaine car les notifications des services de l'Etat concernant le niveau des dotations pour 2021 et le niveau prévisionnel des bases fiscales ne sont pas encore communiquées aux collectivités.

L'année 2022 est attendue comme l'année de confirmation de la sortie de crise sanitaire. Nous sommes dans un contexte de remise en route de l'économie avec une prévision de croissance élevée de 4% et un contexte inflationniste dont la durée est difficilement mesurable.

Les aides de l'Etat ont accru la dette publique dans des proportions très importantes. Il est donc à craindre que, dès 2023, les collectivités soient également appelées à contribuer au redressement des comptes publics à travers la généralisation des contrats d'engagement des dépenses (M. Gonzales rappelle que, jusqu'à présent, seules les structures dont le budget dépassait environ 60 millions d'euros étaient impactées par cet engagement).

M. Gonzales met ensuite en lumière des prévisions de croissance importantes pour Vichy Communauté au titre des recettes fiscales de TVA (en compensation de la suppression de la taxe d'habitation) et une réduction de la dotation de compensation pour financer la péréquation. La loi de finances pour 2022 introduit une obligation de la répartition de la taxe d'aménagement perçue par les communes avec l'EPCI – le délai pour prendre cette délibération actant la répartition est fixé au 30 novembre 2022.

A noter pour l'année 2022 : les budgets annexes autonomes Eau Potable, Assainissement Collectif et SPANC sont portés par trois régies à autonomie financière créées le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Leurs budgets seront préalablement soumis au vote par le conseil communautaire à l'avis de leur conseil d'exploitation. Au niveau budgétaire, le principal changement réside dans la comptabilisation des charges de personnel directement sur les budgets annexes concernés ce qui entraîne une réduction des dépenses de personnel du budget principal et parallèlement de la recette de refacturation associée. A titre d'information, ces charges de personnel s'élèvent à 3.36 millions d'euros.

Dans l'ensemble, l'exécution financière du budget 2021 a respecté les orientations qui avaient été posées au moment de son élaboration : diminution des charges de fonctionnement, augmentation des recettes de fonctionnement, un volume d'investissement de 17 millions d'euros financé à 45% par des subventions, amélioration de l'épargne brute de l'ordre de 2.5 millions d'euros et la capacité de désendettement qui redescend en dessous du ratio de référence de douze ans, essentiellement par l'amélioration de l'épargne brute – pour mémoire, Vichy Communauté était précédemment à 18 ans.

Le niveau d'investissement reste fort en 2022/2023/2024, pour une prévision d'investissement plus contenu pour la fin du mandat. Pour mémoire, 53 millions d'euros seront investis sur l'exercice 2022 dont 32 millions sur le budget principal et 21 millions d'euros sur les budgets annexes Eau Potable, Assainissement et ZAC.

Comme tous les ans au moment du rapport d'orientation budgétaire M. Gonzales informe que Vichy Communauté a conservé l'hypothèse d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permettrait d'améliorer progressivement l'épargne brute afin de pouvoir réaliser le

programme pluriannuel d'investissement qui découle du projet de territoire AGIR 2035. La communauté d'agglomération se rapprocherait ainsi des ratios financiers de référence à l'horizon 2026.

La comparaison avec l'exercice 2021 est faussée par le transfert des agents de l'Eau, de l'assainissement et du SPANC vers les budgets annexes exploités au sein des régies autonomes. Toute comparaison entre 2021 et 2022, en recette comme en dépense, doit intégrer une diminution de 3.36 millions d'euros. Autre élément important, il est à noter l'absence de recette exceptionnelle que la collectivité avait encaissée en 2021 en lien notamment avec les remboursements d'assurance (incendie du stade aquatique en 2019 qui avait généré des recettes exceptionnelles par les remboursements des assureurs.). En retraitant ces deux éléments, l'évolution réelle des recettes de fonctionnement serait donc de l'ordre de +2%.

M. Gonzales informe ensuite l'assemblée que Vichy Communauté part sur une dynamique assez importante du produit fiscal qui repose pour l'essentiel sur l'évolution annoncée du produit de TVA transférée.

Comme M. Gonzales l'a évoqué précédemment, des dépenses de fonctionnement sont impactées par le transfert de personnel en régie à hauteur de 3 millions d'euros. De plus il souligne un écart important des charges exceptionnelles correspondant à l'inscription 2021 d'une subvention d'équilibre de 1.9 millions d'euros dans le cadre des écritures de clôture du budget annexe abattoir. En retraitant ces deux éléments, l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement serait de l'ordre de +2% également.

De budget primitif à budget primitif, nous sommes sur des volumes d'investissement sensiblement identiques à 2021. Le programme d'investissement est composé à la fois de dépenses d'équipement pour Vichy communauté à hauteur de 21 millions d'euros, de dépenses d'équipement portés par Vichy Communauté pour le compte de la Région et des communes de Cusset et de Bellerive-sur-Allier pour 8.5 millions d'euros. S'ajoutent à cela des fonds de concours à destination des communes pour 1.5 millions d'euros.

Globalement, les dépenses d'équipement seront financées à 43% par des subventions, ce qui représente un montant de 9.9 millions d'euros. Les opérations pour compte de tiers sont quasiment équilibrées par des reversements de partenaires à hauteur de 8.3 millions d'euros.

Il est prévu d'investir fortement sur la période de 2022 à 2024 dans le cadre du projet d'agglomération AGIR 2035 puis de revenir à des volumes plus contenus à partir de 2025 pour un montant total net de subvention de 75 millions d'euros sur la période de 2021 à 2026.

Concernant le PRU de Presles, M. Gonzales prévient que celui-ci va principalement être concerné par l'aménagement de l'opération Sichon en cœur urbain.

En ce qui concerne les budgets annexes transports en commun, 1% d'augmentation de recette de fonctionnement est à noter, idem pour la dépense.

On en arrive à une situation vis-à-vis de l'endettement avec une dette consolidée au 31/12/2021 de 2.12% alors qu'il était de 2.33% au 31/12/2020 – pour mémoire trois emprunts ont été contractés en 2021 pour un montant de 7 millions d'euros. Entre 2020 et 2021, le capital restant dû a sensiblement augmenté de 364 000 euros.

M. Devos remercie pour la qualité des documents fournis. Il estime que les projets fixés pour l'orientation budgétaire 2022 par M. le Président font apparaître des choix similaires aux années précédentes et qui ne tiennent pas compte des évolutions financières significatives qui se profilent actuellement. Alors que l'inflation progresse de 2.8%, la loi de financement des collectivités ne se construit que sur une augmentation de 1.5%, ce qui impactera selon lui inévitablement le budget de Vichy Communauté. A cela s'ajoute une diminution de la DGF de 2% entre 2022 et 2023 puis des diminutions successives de 1% par an sur la réforme liée à la taxe d'habitation. Si l'encours de la dette de Vichy Communauté est en grande majorité sécurisé, M. Devos considère que l'endettement reste élevé, ce qui signifie qu'aucun emprunt

ne pourra être réalisé sur les budgets annexes. Il estime qu'il faut de l'investissement, mais cette période, dit-il, doit nous amener à réfléchir. Il souligne le choix de M. Aguilera de se tourner vers la qualité du service rendu à la population qui sera impactée par une baisse significative de 12.24% des dépenses de personnel. Cela induit des suppressions de postes ou leur non remplacement avec des conséquences que M. Devos déclare ne pas cautionner pour les habitants du bassin de vie de l'agglomération. Cette situation fait craindre à M. Devos que Vichy Communauté perde des compétences en interne et génère l'augmentation des dépenses liées au personnel contractuel qui sont par essence plus volatiles et qui alerte quant au turnover qui semble selon lui affecter Vichy Communauté.

Dans un contexte d'austérité budgétaire nationale, la course à l'investissement au dépens des dépenses de fonctionnement pose donc question à M. Devos quant aux capacités de notre agglomération à répondre aux enjeux de proximité qui est primordiale au regard des différentes crises traversées.

M. Devos souhaite également alerter quant à la fragilité grandissante de la capacité financière de Vichy Communauté qui ne supportera aucun imprévu ou nouveau projet si elle poursuit dans cette dynamique.

En élément de réponse, M. Aguilera donne raison à M. Devos. Il a conscience que la collectivité, depuis à peu près 2005, est entrée dans le réseau d'alerte dont elle ne sortira pas si elle veut conserver une dynamique.

En revanche, M. Aguilera pointe une erreur dans l'analyse de M. Devos : les 12% de diminution sur le personnel sont purement mécaniques et comptables et sont liés à la création de la régie Eau où la masse salariale a été baissée pour l'impacter dans l'autre budget. La masse salariale en tant que telle, traitée correctement, est en réalité de +2%. La masse salariale est donc, hors traitement de la régie, en augmentation afin de ne pas réduire la qualité du service public sur le territoire. M. Aguilera invite M. Devos à regarder les projections de l'année dernière en DOB et de les comparer aux projections présentées cette année, où il a été demandé un effort moindre des dépenses pour ne pas dégrader la qualité du service ou en tout cas ne pas étouffer nos politiques de service public sur le territoire.

M. Devos justifie son inquiétude par la rupture d'accès aux soins qui est aujourd'hui beaucoup plus compliquée. Les moyens ne sont pas donnés, phénomène qui se répercute selon lui sur les citoyens par rapport aux difficultés d'accès au numérique, d'où l'intérêt de conserver beaucoup de proximité pour nos citoyens.

M. Aguilera affirme partager cet objectif.

M. Mayet s'interroge sur les 2% rectifiés d'augmentation de la masse salariale. Deux paramètres dans le fonctionnement qui, selon lui, sont sous-estimés : le premier est celui de la hausse de rémunération des catégories C à partir de janvier 2022, le second, qui d'après M. Mayet est indiqué dans le contexte général mais sur lequel on ne revient pas dans le contexte local et dans les éléments sur le fonctionnement est celui du coût de l'énergie. M. Mayet regrette d'en venir à parler de la situation ukrainienne sous cet angle (et affirme avoir conscience que le rapport d'orientation budgétaire a été bouclé avant l'intervention de M. Poutine en Ukraine) mais il craint que le coût de l'énergie soit encore plus dur à assumer pour les collectivités face à cette situation-là alors qu'il y avait une explosion déjà prévue. Il regrette donc que ces éléments n'aient pas été pris en compte dans les documents présentés.

M. Aguilera confirme qu'il y a effectivement une évolution des catégories C. Il confirme qu'il s'agit bien d'une baisse et d'une maîtrise de la masse salariale au regard du GVT naturel de la collectivité qui devra être de 3%.

Concernant les énergies, M. Aguilera donne raison à M. Mayet. Il rappelle que la communauté d'agglomération est aujourd'hui au stade des orientations budgétaires, orientations qui vont être affinées pour le vote du budget même s'il faut garder en mémoire que l'évolution des énergies est extrêmement volatile, à la hausse comme à la baisse. Il souligne cette part d'imprévision dans un sens ou dans l'autre qui peut être considérable et qui peut impacter terriblement tous les budgets. M. Aguilera informe que les services ont retenus comme hypothèse une augmentation des énergies. Il assure M. Mayet que des décisions modificatives seront prises afin de s'adapter à une hausse éventuelle des coûts liés à la conjoncture en faisant du pilotage budgétaire.

M. Gonzales intervient pour abonder dans le sens du Président : à la lecture des perspectives budgétaires, il avait alerté sur le contexte haussier des énergies et avait voulu partager l'optimisme de la communauté d'agglomération. Le contexte étant à ce moment-là similaire à celui de la crise Covid, il estime que l'on ne pouvait pas prévoir que la crise ukrainienne allait autant s'accélérer, perturbant ainsi certains équilibres. M. Gonzales rappelle que lorsque l'on bâtit une prospective, on tente d'être le plus proche possible de la réalité mais une part d'inconnu peut malgré tout demeurer.

M. Mayet estime que l'augmentation de l'énergie était d'actualité avant même l'intervention de M. Poutine en Ukraine. Il demande donc comment cela a été estimé avant même cette crise.

M. Aguilera rappelle que nous ne sommes que sur des orientations budgétaires et que les données seront affinées, ainsi, la masse exacte sur les énergies sera transmise au moment du vote du budget. Il pense qu'en matière d'orientation budgétaire, l'essentiel réside sur des tendances à l'horizon de quatre ou cinq ans. Il s'agit là de la notion d'orientation budgétaire telle que voulue par le législateur.

M. Aguilera confirme son choix de ne pas pratiquer une orthodoxie budgétaire à tout prix, sinon les dépenses se retrouveraient d'après lui sabrées à hauteur de 15 ou 20%. Il dit être sur une politique budgétaire qui est en permanence sur le fil et s'attache à maintenir de ce fait une qualité de service extrêmement tendue en terme de fonctionnement et extrêmement volontariste sur le plan de l'investissement, investissement nécessaire à ses yeux pour favoriser l'attractivité du territoire en étant doté d'équipements publics de qualité, entre autres.

M. Aguilera rappelle que Vichy Communauté évolue depuis 2006-2007 dans un contexte de contrôle de l'Etat et est depuis en permanence sur le fil. Il précise qu'il ne souhaite pas présenter des taux à - 15% sur la masse budgétaire et que ce sont des orientations qui ont été prises collectivement au niveau du bureau pour être présentées. Il ne souhaite pas faire des budgets d'austérité en termes de service public, de projet et d'attractivité pour le territoire. La priorité est, selon M. le Président, donnée d'abord au projet de territoire avec le vote d'une orientation et d'un projet politique : AGIR 2035. Vient ensuite l'aspect budgétaire car l'objectif majeur de Vichy Communauté est d'appliquer une politique territoriale sans que le budget ne soit la variable d'ajustement.

M. Aguilera poursuit en affirmant n'avoir aucune prévision d'évolution quant aux énergies tant celles-ci sont impossibles à prévoir. Il assure faire cependant, annuellement et quotidiennement, du pilotage budgétaire afin de s'adapter à tous les contextes, à l'image de celui qui a été fait pour la crise du Covid-19, de celui qui a été fait suite à la baisse considérable de nos moyens financiers ou encore de celui qui a été fait suite à la perte d'un million de recettes suite à l'incendie du stade aquatique. M. Aguilera estime que l'on doit être très pessimiste dans la vision du budget car on va peut-être vers quelque chose de dramatique.

M. Mayet estime que M. Aguilera caricature et considère qu'il y a forcément de la prospective sur les éléments que l'on connaît de par le contexte national et international. M. Mayet affirme une certitude, celle que le coût de l'énergie va exploser.

M. Aguilera lui répond que cette certitude est intégrée.

M. Mayet répond qu'il ne la voit pas apparaître, ce à quoi M. Aguilera rappelle que nous ne sommes pas au vote du budget mais uniquement au rapport d'orientations budgétaires.

M. Aguilera lui confirme qu'il s'agit d'une donnée majeure du budget 2021.

Sous prétexte que les énergies vont exploser, M. Aguilera s'interroge sur les propositions en termes d'orientation : doit-on sabrer les investissements ? Diminuer la masse salariale ? Diminuer la qualité de nos services publics ou se dire que l'on ajustera régulièrement ? M. Aguilera ne souhaite pas partir sur des hypothèses budgétaires catastrophiques sur les énergies car cela pourrait peut-être supprimer un million d'euros d'investissement ou de fonctionnement.

M. Mayet rétorque que de ce point de vue, si l'on décide de ne pas tenir compte de certains paramètres, il est alors possible de présenter des chiffres budgétaires inverses et présenter en compte administratif tout autre chose.

M. Aguilera lui assure que Vichy Communauté prend en compte ce paramètre et invite M. Mayet à proposer une autre prospective s'il le souhaite, notamment en termes de masse salariale.

M. Mayet concède qu'il n'a pas les éléments de prospective sur les énergies et qu'il ne peut de ce fait rien proposer d'autre.

Mme Réchard revient sur le terme « conjoncturel » utilisé par le Président sur les énergies. En effet, elle ne partage pas le point de vue de M. Aguilera car elle estime que l'on est entré dans une phase où la problématique est d'avantage structurelle que conjoncturelle. C'est la raison pour laquelle elle souhaitait davantage faire quelques remarques dans le cadre du débat d'orientations budgétaires à travers le prisme du développement durable et du rapport qui en a été fait pour 2021. Elle poursuit : « En effet c'est probablement les axes qui sont mentionnés dans ce rapport qui devraient faire l'objet d'investissement massifs dans le budget prévisionnel et notamment sur plusieurs volets : la production d'énergie locale et l'emploi durable donc non délocalisable. Et là je ne vous parle pas de fonctionnement mais je parle réellement d'investissement pour l'ensemble de la population et des communes. Le contexte financier du débat d'orientations budgétaires en rappelle d'ailleurs à la fois l'absolue nécessité et l'urgence à agir. Une croissance mondiale annoncée en ralentissement avec de plus en plus de difficultés d'approvisionnement - c'est ce qui est confirmé dans les documents présentés. Sur les énergies et sur le gaz d'abord, on vient longuement de l'évoquer, la guerre déclenchée par Poutine en Ukraine, et qui n'est probablement que le début d'une dépendance en gaz qui va s'accroître puisque l'Allemagne l'avait déjà anticipé, donc c'est bien là qu'on ne peut pas parler d'élément strictement conjoncturel qui va s'accroître et se conjuguer avec la dépendance au pétrole simultanément. Les habitants de l'agglomération, comme tous les français, ont dû le constater à la pompe et en recevant des régularisations de factures d'énergie la plupart du temps en augmentation d'au moins 20%. L'autre source d'inquiétude, ce sont des facteurs inflationnistes qui sont même probablement sous évalués et c'est la raison pour laquelle les actions concrètes de nos collectivités doivent être d'une part plus offensives et nous contraignent à être aussi plus rapides pour essayer d'amoindrir ces chocs à venir et

notamment des actions concentrées sur des stratégies qui peuvent jouer des rôles d'amortisseurs de ces chocs exogènes. Or le Débat d'orientations budgétaires qui nous est présenté s'est calé sur un rythme et sur un type de choix d'investissement qui n'ont pas été modifiés par rapport aux crises sanitaires et énergétiques que nous avons traversées. Et notamment il ne l'a pas été parce qu'en effet, on vient tout juste de définir cette stratégie AGIR 2035 qu'on est déjà rattrapés par des éléments qui vont finalement plus vite que nous dont on est plus victimes que responsables.

Alors que la dette publique a été augmentée de 115%, l'Etat fait le choix de permettre mécaniquement aux collectivités d'augmenter leur recettes via des recettes fiscales, et pas seulement sur le produit de la TVA comme cela a été dit, les produits de recette fiscale en hausse importante même si les taux horaires restent inchangés pour un montant de plus d'un million d'euros pour notre collectivité, passant de 42 à 43 millions d'euros. En clair, chacun de nous va devoir dépenser plus pour se déplacer pour travailler notamment, plus pour se chauffer mais aussi être plus lourdement fiscalisé par les taxes locales. Si en plus la prédiction de remontée des taux d'intérêt se produit, sans que l'activité économique ne permette une meilleure rémunération des emplois, alors chacun pressent bien la situation catastrophique qui nous attend, situation qui sera d'ailleurs dégradée à la communauté d'agglomération par des intérêts de la dette qui ne vont cesser d'augmenter, passant de 1 million d'euros en 2022 à 1.5 million en 2026 dans la prospective qui nous est présentée. Alors que sur la même période, il est prévu que les dépenses d'investissement hors capital plongent de 32 millions d'euros. Effectivement, vous avez rappelé tout à l'heure que l'effort était concentré sur la période 2022-2024, donc plonge de 32 millions d'euros cette année à 10 millions d'euros en 2026, le tout accompagné par un taux d'endettement passant de 108 à 133% en 2026. J'ai d'ailleurs senti une certaine inquiétude dans les quelques commentaires que vous avez formulés lors des commissions réunies où vous avez mentionné le ratio de désendettement au taux de 11 à 12% en fin de mandat que vous jugez acceptable effectivement si on le tient en ayant absorbé la crise sanitaire et avec un niveau d'investissement maintenu important. A ce propos je ne sais pas, et vous l'avez évoqué très rapidement tout à l'heure, si nous pouvons avoir connaissance de notre score dans le système de réseau d'alerte qui a été mis en place par l'Etat puisque cette donnée ne nous est présentée ni dans le débat d'orientations budgétaires ni dans les comptes administratifs – ceci étant, elle ne doit pas être obligatoire. En effet, c'est bien la distorsion entre les ambitions affichées dans le rapport de développement durable et les belles notions qui y sont développées qui heurtent un peu dans le budget prévisionnel pour 2022 ou en tout cas dans les orientations qui sont envisagées pour ce budget prévisionnel dont nous débattons la prochaine fois. Pour le volet territoire-transition écologique-mobilité et économie circulaire, 2.7 millions d'euros au total soit seulement 8% du budget d'investissement et incluant la voie régionale de Saint-Yorre à Billy pour 359 000€, le plan vélo pour 400 000€, la boucle des patrimoines pour 200 000€ et seulement pour les projets de développement durable 317 000€. Les choix d'investissement ne sont manifestement pas à la hauteur des enjeux par exemple sur la gestion forestière pas plus que sur les rythmes, les volumes d'implantation d'énergies renouvelables en associant très étroitement la population à la fois à la phase de concertation et dans son intérêt de consommation directe qui nous semble très nettement insuffisante dans les ambitions.

Toute aussi insuffisante la stratégie en terme de retombée sur l'emploi du budget annexe économique qui est, vous l'avez dit Monsieur le Vice-Président, un budget de stock de terrains. Croisons les doigts pour que le choix de concentrer la moitié des moyens sur le seul plateau d'économie sportive 3.2 millions et 1 million d'euros sur le stade du Sichon pour un total cumulé de 7.2 millions d'euros qui est effectivement des axes d'AGIR 2035 sur lesquels tout le monde était d'accord donc croisons les doigts pour que cela se traduise réellement par un impact économique qui bénéficie à l'ensemble de l'agglomération car c'est un beau projet mais les crises étant là, en avons-nous encore les moyens à tout prix et à n'importe quel prix ?

En clair je ne remets pas en cause notre niveau d'investissement mais les choix que nous ne modifions pas alors que le contexte a largement changé sans que nous en soyons directement responsables, la responsabilité aujourd'hui serait d'infléchir nos stratégies d'investissement en la dirigeant plus directement ce qui permet de prendre soin du territoire et de prendre soin de ses habitants. Jusqu'à présent, on a mis du développement durable dans les investissements alors qu'aujourd'hui, il faudrait investir réellement et très fortement sur le développement durable ».

M. Aguilera rappelle que sur les 7 millions avancés par Mme Réchard, une bonne partie est prise en charge par la Région – à savoir la moitié. En se concentrant sur cette année, il reproche à Mme Réchard de parler d'un investissement de 3 millions d'euros pour le plateau d'économie sportive pris en charge par l'agglomération sur un total général global de 50 millions d'investissement. Il y a selon lui, en effet, des investissements considérables, et notamment sur l'eau.

Sur la première partie de l'intervention de Mme Réchard, M. Aguilera considère que l'on peut tenir ce discours-là dans toutes les collectivités de France en disant qu'il faut faire plus de développement durable ; Il est d'accord sur ce point. Il estime nécessaire d'investir plus par l'économie et rappelle que jamais cette collectivité n'aura autant investi pour le développement économique et l'emploi et, en particulier, cette année avec tout le développement des zones pour que des emplois s'installent, sans oublier le rétablissement des aides économiques aux entreprises qui avaient été supprimées dans les périodes post 2008.

Sur le score, M. Aguilera donne raison à Mme Réchard sur le fait que la communauté d'agglomération soit depuis 2006 dans les radars de l'Etat. Or le choix qui a été fait depuis 2008 est de multiplier par deux les investissements et ce malgré les choix budgétaires qui ont pu être fait et malgré le fait d'être constamment sur le fil. M. Aguilera se félicite du choix collectif d'investir car Vichy Communauté est aujourd'hui un des territoires qui investit le plus en termes de ratio.

Sur le thème du développement durable, M. Aguilera ne comprend pas le reproche qui lui est fait de ne pas investir assez. Il rappelle que Vichy Communauté n'investit qu'au travers d'opérateurs et estime que le rôle de la communauté d'agglomération réside dans le fait de ne pas les freiner, de les accompagner, de ne pas accompagner des procédures visant à attaquer systématiquement au tribunal administratif toute démarche liée au développement durable.

Par la même occasion, M. Aguilera rappelle que le territoire de l'agglomération est toujours un territoire TEPOS, c'est-à-dire un territoire avec une ambition et une trajectoire enviées par beaucoup d'autres territoires, dont certaines grandes métropoles comme Clermont-Ferrand qui ont pourtant d'autres orientations politiques.

Concernant les énergies encore, M. Aguilera informe qu'une bonne partie des contrats qui nous lient avec les énergéticiens sont pour l'année 2022 avec une part fixe. Son inquiétude n'est donc pas pour l'année 2022 mais pour 2023 dont l'impact énergétique interviendra peut-être à postériori.

M. Aguilera rappelle que l'ADN de notre collectivité réside dans nos services publics et ce depuis l'époque du District. Il insiste sur le fait que Vichy Communauté soit une collectivité de service public et pas simplement une collectivité de projets comme la plupart des intercommunalités en France et il reconnaît qu'il est très difficile de faire le choix de ne pas dégrader le service public tout en restant aussi une collectivité de projet avec des investissements dans un contexte qui se resserre.

M. Aguilera estime que tout est question d'équilibre, aussi bien en termes d'investissement pour l'attractivité que sur l'énergie, etc. Il souligne que jamais la communauté d'agglomération n'aura autant investi sur ce territoire, notamment sur le foncier, investissement dont le retour économique sur notre territoire est important. Le stock foncier de Vichy Communauté était le même depuis 2003 et des dizaines d'hectares sont aujourd'hui

débloqués pour le développement économique ce qui, à terme, apportera des recettes via des taxes, des créations d'emplois et la favorisation de l'attractivité de notre territoire.

Il concède que les voyants sont oranges malgré un pilotage budgétaire permanent mais considère que ce n'est pas en se repliant sur elle-même ou en diminuant les investissements que Vichy Communauté va développer le territoire mais que c'est bien en gardant cette ligne de crête et en continuant d'avancer sur cette ligne de crête qu'elle dynamisera son territoire dans le cadre du projet AGIR 2035.

M. Mayet aborde le sujet de l'investissement. Il ne comprend pas ce que signifie le total des dépenses d'équipement de 32 millions d'euros. Il souhaite savoir à quoi correspondent les 32 millions par rapport aux 31 millions qui sont dans le total de la page suivante.

M. Aguilera lui répond que les différences sont essentiellement des reports.

M. Mayet s'étonne qu'il n'y ait qu'un million de report entre 2021 et 2022.

M. Aguilera lui répond que grâce au pilotage budgétaire réalisé, les reports s'élèvent effectivement à 1 million et laisse à chacun le soin de juger si ce montant est important ou non. Vichy Communauté étant en APCP, M. Aguilera informe M. Mayet qu'il y a aussi un pilotage du volume des dépenses qui est un peu différent des collectivités qui ne sont pas encore passées en APCP, ce qui permet de piloter les problématiques de report.

M. Mayet pointe ensuite les chiffres sur l'enseignement supérieur, l'enfance-jeunesse, la culture et la cohésion sociale. S'il exclut les investissements au pôle universitaire, il constate un investissement de 3 000 € d'investissement en 2022.

M. Aguilera l'invite à revenir sur cette question au moment du vote du budget et lui précise qu'il s'agit ici d'investissement et non pas de fonctionnement. Il conclut en pointant le fait qu'il existe une ligne d'un million d'euros pour l'entretien global du patrimoine de la collectivité.

#### N° 5 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT – MODIFICATIONS (rapporteur M. Franck Gonzales)

Devant la nécessité de pouvoir engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, et devant la nécessité de réaliser une modification sur les tableaux annexés à la délibération du 2 décembre 2021 suite à une erreur matérielle, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement tels qu'ils figurent dans les tableaux joints en annexe de la délibération.

Le projet de cette délibération est de corriger une erreur matérielle qui avait été produite au cours du dernier conseil communautaire du 2 décembre 2022 où un doublon s'était glissé. Il est donc demandé de prendre acte et d'accepter le nouveau tableau présenté.

#### N° 6 - POLITIQUES CONTRACTUELLES - PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITÉ 2022-2026 - FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (rapporteur M. Jean-Marc Bourel)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de confirmer le principe de création du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) pour la période « 2022-2026 »,

- de confirmer les montants définis de FST par commune dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité « 2022-2026 » adopté par délibération du 2 décembre 2021,
- de prolonger le partage conventionnel de fiscalité mis en place lors de la création du FICT en 2013, puis prolongé en 2015,
- d'approuver le règlement administratif et financier du Fonds de Solidarité Territoriale pour la période « 2022-2026 » annexé à la délibération,
- d'approuver le modèle de convention de partenariat « FST » entre les communes et Vichy Communauté annexé à la délibération.

En l'absence de M. Bourel, M. Aguilera précise que cette délibération fait suite au débat ayant eu lieu lors des précédentes assemblées et qui a été présenté en séance, à savoir l'évolution du fonds de solidarité territoriale.

N° 7 - RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DU VERSEMENT « FORFAIT MOBILITES DURABLES » (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Les agents de l'établissement public de coopération intercommunale n'ayant pas accès aux transports en commun peuvent bénéficier d'un accompagnement financier de leurs déplacements « domicile-lieu de travail » effectués avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de mettre en place le versement « Forfait mobilités Durables », selon les conditions précisées en annexe de la délibération, au sein de Vichy Communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- que les dépenses correspondantes au versement seront effectuées l'année suivant la déclaration de l'agent au dispositif et seront imputées sur la rémunération principale des budgets de l'établissement,

Mme Benoit propose au vote la mise en place de ce forfait qui se fera sur les trajets maison-travail pour les agents ne pouvant avoir accès aux transports en commun, à partir de 100 jours de déplacement par an. Il s'agit d'un forfait de 200 €.

N° 8 - SERVICES COMMUNS - RECONDUCTION 2021 (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser la prorogation des effets des conventions des services communs pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Mme Coulange précise que cette reconduction se fait à la demande de M. le Trésorier pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

N° 9 - BELLERIVE SUR ALLIER – PLATEAU D'ECONOMIE SPORTIVE – ECHANGE AVEC LA COMMUNE DE BELLERIVE SUR ALLIER (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Devant l'intérêt représenté par le projet global d'aménagement du plateau d'économie sportive, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de déroger à l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme et d'échanger l'emprise d'environ 16 790 m<sup>2</sup> issue des parcelles AP 222, 223, 224, 225 et 769 (une fois que Vichy Communauté sera propriétaire de AP 222 actuellement en cours d'acquisition), contre une emprise d'environ 28 390 m<sup>2</sup> de la parcelle AP 768 appartenant à la commune de Bellerive sur Allier ;
- de réaliser cet échange sans soulte ;

- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cet échange.

Les dépenses inhérentes à cet échange seront imputées au budget principal de Vichy Communauté.

Mme Coulange informe qu'il s'agit là d'un échange de terrains entre Vichy Communauté et la commune de Bellerive-sur-Allier pour une parcelle de 28 390 m<sup>2</sup> en contrepartie d'une emprise d'environ 16 790 m<sup>2</sup> pour la communauté d'agglomération.

M. Mayet souhaite qu'on lui explique le but de cet échange ainsi que le type de zone échangée.

M. Aguilera précise que les équipements déjà existants ne correspondaient pas in fine exactement au parcellaire. Ces échanges ou rétrocessions ont donc pour but de faire correspondre les équipements de chaque commune au parcellaire pour qu'on ne se retrouve pas dans quelques années à se demander pourquoi, par exemple, la parcelle au milieu du terrain de Bellerive-sur-Allier appartient à Vichy Communauté. Il s'agit donc simplement d'une régularisation des équipements actuellement positionnés.

#### N° 10 - BELLERIVE SUR ALLIER - PLATEAU D'ECONOMIE SPORTIVE - CESSION - COMMUNE DE VICHY (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Devant l'intérêt représenté par le projet global d'aménagement du plateau d'économie sportive, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de déroger à l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales du Puy-de-Dôme et de céder à la commune de Vichy les biens cadastrés AP 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89 et 90, AP 351 et AP 566, situés à Bellerive-sur-Allier, d'une superficie globale de 41 253 m<sup>2</sup>, au prix de 1€.
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cette cession.

Les recettes et dépenses inhérentes à cette transaction seront imputées au budget principal de Vichy Communauté.

#### COHESION SOCIALE – CULTURE – ENFANCE-JEUNESSE – ACTION SOCIALE – SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE EN MILIEU RURAL - SANTE

#### N° 11 - CONVENTIONS REGISSANT LES RELATIONS FINANCIERES LIEES A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Devant la nécessité de conclure de nouvelles conventions pour la période « 2021-2024 » régissant les relations financières liées à l'enseignement musical entre la communauté d'agglomération et les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Saint-Yorre et Vichy, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les conventions régissant les relations financières liées à l'enseignement musical entre Vichy Communauté et les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Saint-Yorre et Vichy,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions,
- de demander aux communes concernées de bien vouloir proposer à leur prochain conseil municipal une délibération visant à autoriser le Maire à signer lesdites conventions.

N° 12 - CONSERVATOIRE ARTISTIQUE D'AGGLOMÉRATION - CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM) 2021-2022  
(rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conservatoire d'Agglomération enregistrant, pour l'année 2021-2022, 945 élèves relevant de ce dispositif il convient d'appliquer les modalités de la convention en choisissant la tranche 2 (11 à 15 pages par élèves et par an) au tarif en vigueur de 4.80 € HT par élève. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer les modalités d'autorisation d'utilisation d'extraits d'œuvres photocopiées au sein des différents sites du Conservatoire d'Agglomération,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention d'application avec la Société des Éditeurs et des Auteurs de Musique (SEAM),
- de solliciter l'aide financière au programme d'aide aux parthèques des conservatoires de musique d'un montant de 4 000 €.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – TOURISME – SPORT ET ECONOMIE DU SPORT – BOIS – FORET – ECONOMIE CIRCULAIRE – RELATIONS INTERTERRITORIALES ET POLE METROPOLITAIN – POLITIQUE D'ACCUEIL – PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DES PAYSAGES**

N° 13 - PÔLE UNIVERSITAIRE - CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE (rapporteur M. François Sennepin)

Devant la volonté commune de Vichy Communauté et de l'Université Clermont Auvergne de renforcer leur partenariat afin de développer l'offre quantitative et qualitative d'enseignement supérieur à Vichy Communauté, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de convention annexé à la délibération.

Il est proposé de refaire une convention transitoire puisque la dernière convention votée en conseil communautaire est arrivée à terme en octobre 2021. Cette convention transitoire est proposée parce que Vichy Communauté attend la validation du conseil d'orientation stratégique par le ministère de l'enseignement supérieur. M. Sennepin informe qu'une réunion est prochainement prévue avec l'Université d'Auvergne pour valider les conditions du partenariat qui seront établies entre les deux parties.

Pour rappel, cette convention a deux objectifs, celui de définir les règles de fonctionnement en termes d'immobilier et de partenariat et celui de définir avec l'Université d'Auvergne la stratégie universitaire qui sera portée sur le territoire de l'agglomération.

Vichy Communauté a deux objectifs majeurs, le premier étant de pérenniser des filières (STAPS par exemple) et d'aller chercher des étudiants supplémentaires, les étudiants d'aujourd'hui étant les futurs salariés du territoire d'après M. Sennepin (pour rappel, l'Université d'Auvergne s'est inscrite dans une démarche d'e-site validée par le ministère de l'enseignement supérieur). L'agglomération a donc tout intérêt selon M. Sennepin d'avoir de nombreux étudiants.

Pour information, il fait savoir que les chiffres du pôle universitaire sont plutôt très bons et ne formule pas d'inquiétude quant à l'atteinte de l'objectif de Vichy Communauté à l'horizon 2026.

Mme Réchard regrette que dans cette convention les engagements de l'Université d'Auvergne ne soient pas mentionnés s'agissant de la recherche des moyens de création des nouvelles filières. Elle rappelle que M. le Président, lors d'un précédent conseil communautaire, avait mentionné l'existence de discussions en cours avec des objectifs quantifiés d'étudiants. Mme Réchard regrette donc que ces objectifs ne soient pas rappelés dans la convention à travers

une clause contractuelle ou en en faisant une convention d'objectifs et de moyens. Elle demande donc quels moyens l'Université d'Auvergne est en capacité de mettre en place pour atteindre les objectifs de 4 000 étudiants à l'horizon évoqué.

M. Sennepin répond que c'est ce qui va être défini lors du conseil d'orientation stratégique avec l'Université d'Auvergne. Il indique à Mme Réchard que le premier paragraphe de la convention transitoire annexée stipule qu'un avenant à cette convention sera ajouté dans lequel seront précisées toutes ces modalités d'orientation stratégiques.

Afin d'éviter toute erreur d'analyse, M. Aguilera précise que l'objectif des 4 000 étudiants ne concerne pas obligatoirement 4000 étudiants de l'Université Clermont Auvergne. Il rappelle qu'aujourd'hui, Vichy accueille environ 450 étudiants UCA (chiffre que Mme Réchard trouve bas). L'idée est donc selon lui d'augmenter significativement cette part en travaillant à la fois sur l'augmentation des étudiants UCA mais aussi sur l'implantation de nouvelles écoles, entre autres.

Mme Réchard poursuit son intervention en affirmant que l'UCA n'est pas très proactive vis-à-vis de Vichy.

M. Aguilera n'est pas d'accord avec elle et le fait savoir.

Mme Réchard insiste et poursuit en rappelant que, lorsque la filière PACES a été mise en danger, Vichy possédait un volume d'étudiants plus important puisqu'il y avait aussi d'autres filières.

M. Sennepin lui répond que cela est faux puisqu'il y a aujourd'hui un équilibre avec les STAPS.

Mme Réchard réfute ce rééquilibrage avec les STAPS. Il y a eu d'après elle une période transitoire.

M. Aguilera rassure Mme Réchard et l'informe que Vichy enregistre 2 957 étudiants pour la dernière rentrée sur le territoire.

Mme Réchard demande à M. Aguilera de lui donner le nombre d'étudiants purement universitaires à ce jour.

M. Aguilera comprend l'Université d'Auvergne qui a selon lui dû faire face à une période chaotique suite à la réforme concernant la filière PACES où les universités ont dû s'adapter à un rythme très soutenu.

M. Aguilera considère au contraire que l'Université d'Auvergne, un an après cette réforme, a justement été très proactive pour le territoire de Vichy Communauté en déployant de nouveaux moyens, notamment pour la formation STAPS et d'autres formations qui vont se « démultiplier ». Il indique par là même que les effectifs se déploient en année N+3 et non pas en année N.

M. Aguilera entend l'argument de la lenteur sur l'augmentation du nombre d'étudiants mais avoue qu'il ne pensait pas que les chiffres, en termes d'effectifs universitaires, remonteraient aussi vite suite au décrochage PACES.

Mme Réchard demande à M. Aguilera à combien d'étudiants seront les objectifs demandés lors cette réunion.

M. Aguilera pense qu'il faut augmenter d'au moins 200 étudiants les effectifs universitaires actuels sur la période de la convention et prévoit d'atteindre le cap de 3 600 à 3 700 étudiants d'ici la fin du mandat, cap qu'il estime atteignable.

Enfin, M. Aguilera se compare aux autres villes moyennes et trouve que le territoire de Vichy Communauté réalise de très bons efforts qui sont positifs pour nos jeunes et pour notre territoire au regard de son attractivité et de son image.

N° 14 - CAVILAM - CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX PROPRIETES DE VICHY COMMUNAUTE AFFECTES A LA FORMATION (POLE UNIVERSITAIRE DE VICHY ET ANNEXES) - ET CONVENTION DE SUBVENTION 2020-2026 (rapporteur M. François Sennepin)

Devant la volonté de Vichy Communauté de poursuivre le partenariat mis en œuvre depuis 2001, avec le CAVILAM Alliance Française, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer au nom de Vichy Communauté, les conventions décrites ci-dessous et annexées à la délibération :

- une convention d'occupation des locaux du Pôle Universitaire et de ses annexes serait conclue pour 4 ans moyennant le versement d'un loyer de 160 000 € de loyer chargé / an révisable,
- une convention de subvention conclue pour 4 ans qui prévoirait le versement par Vichy Communauté au CAVILAM Alliance Française d'une subvention annuelle de 181 000 €, au regard des missions assurées par le CAVILAM Alliance Française, d'animation permanente du site, de complémentarité d'accompagnement des actions menées, et de promotion à l'international.

Mme Réchard se félicite d'avoir lu dans la presse locale l'arrivée récente de près de 400 étudiants mexicains et souhaite que cela constitue une belle ouverture de saison fructueuse pour le CAVILAM. Mme Réchard informe que la ville de Vichy a voté un règlement d'attribution de subvention et de moyens aux associations et suggère qu'il serait peut-être utile d'en faire de même à la communauté d'agglomération même si un certain nombre d'obligations sont mentionnées dans la convention annexée.

Mme Réchard regrette de ne pas avoir eu, dans la convention annexée, une présentation à l'appui d'un état des ressources humaines du rapport d'activité et financier et du plan stratégique associatif 2022 du CAVILAM compte tenu des difficultés très importantes que la structure a connues.

M. Devos demande à avoir des informations sur la situation économique du CAVILAM.

M. le Directeur du CAVILAM pourra faire un point sur la situation actuelle du CAVILAM lors de la prochaine commission.

AMENAGEMENT ESPACE - HABITAT ET URBANISME – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGIES – TRANSPORTS – AGRICULTURE – ESPACES NATURELS SENSIBLES – USAGES ET INFRASTRUCTURES NUMERIQUES – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

N° 15 - GARANTIE D'EMPRUNTS - ALLIER HABITAT - CONTRAT DE PRET N°126313 (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 352 400 euros, souscrit par ALLIER HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques

financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°126313 constitué de 5 Lignes du Prêt.

Mme Cuisset informe qu'il s'agit d'une opération de démolition et de reconstruction de vingt-cinq logements individuels situés sur la commune de Saint-Yorre. Vichy Communauté est sollicitée à hauteur de 30% pour un emprunt de 2 352 400€, ce qui est conforme au PLH

N° 16 - A/ AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - AUVERGNE HABITAT - OPERATION BD DE LA MUTUALITE A VICHY (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 64 000 euros à AUVERGNE HABITAT pour l'opération de démolition-reconstruction de 10 logements sociaux, située Bd de la Mutualité à VICHY. La dépense sera imputée au budget principal de Vichy Communauté.

Mme Cuisset précise que cette aide est conforme au PLH de Vichy Communauté qui est de 4 000€ par logement, soit 40 000 €, de 1 000 € par logement PLAI soit 4 000 € et de 2 000 € par logement social, soit 20 000 €.

N° 16 B/ AIDE AU LOGEMENT SOCIAL - AUVERGNE HABITAT - OPERATION 2 RUE DES PETITS BOIS A SAINT YORRE (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 65 000 euros à AUVERGNE HABITAT pour l'opération de démolition-reconstruction de 15 logements sociaux, située 2 Rue des Petits Bois à Saint-Yorre. La dépense sera imputée au budget principal de Vichy Communauté.

N° 17 - STRUCTURATION D'UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) A L'ECHELLE DE L'ALLIER (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la structuration du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) à l'échelle départementale,
- de donner mandat au Conseil Départemental de l'Allier pour porter la candidature à l'appel à projets auprès de la Région et percevoir l'intégralité des fonds régionaux pour le compte de l'EPCI,
- d'approuver les modalités de financement présentées.

Les dépenses et recettes seront imputées au budget principal de Vichy Communauté.

Mme Cuisset rappelle que Vichy Communauté a créé depuis 2018 la plateforme territoriale de rénovation énergétique. Vichy Communauté a pu également bénéficier en 2021 de l'appel à manifestation d'intérêt porté par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes visant à la création de plateformes de service public de la performance énergétique et de l'habitat. Elle ajoute que le Conseil Régional souhaite élargir ce type de structure à plusieurs EPCI et que le Conseil Départemental s'est engagé dans le développement de ces SPPEH.

Cette année transitoire étant terminée et le Conseil Départemental étant en ligne, il est donc proposé d'y adhérer, sachant que le Conseil Départemental financera 75% des dépenses de ces services en 2022 (soit 14 000€). Elle précise qu'il y aura ensuite une contribution moins importante de 50%, ce qui portera la contribution de Vichy Communauté à 33 600€. Elle conclut en affirmant qu'il semble aux yeux du Conseil Communautaire très important de maintenir ce type de service sur l'agglomération.

N° 18 - MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE CUSSET – APPROBATION  
(rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune de Cusset, tel qu'il est annexé à la délibération,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes subséquents,

Conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Cusset, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

Mme Cuisset présente la modification simplifiée N°1 du PLU de Cusset qui a été présentée de manière globale à la conférence intercommunale des maires le 14 février 2022. Elle assure qu'il s'agit d'une modification minime du règlement écrit et qu'elle apporte des rectifications mineures sur le zonage ainsi que la suppression d'un emplacement réservé. L'économie globale du projet du PLU de Cusset n'en est pas modifiée.

N° 19 - INSTAURATION ET DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE SAINT-REMY-EN-ROLLAT (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'instituer et de déléguer, conformément au plan annexé à la délibération, le droit de préemption urbain à la commune de Saint-Rémy-en -Rollat, sur toutes les zones U et AU du PLU à l'exception des zones UI correspondant aux zones d'activité communautaire le Davayat, les Bats repérées sur le plan,
- d'annexer au PLU de Saint-Rémy-en Rollat, conformément aux dispositions de l'article R.151-52-7° du Code de l'urbanisme, le périmètre de délégation du droit de préemption urbain tel que défini en annexe de la délibération,
- d'inviter la commune de Saint-Rémy-en Rollat, à accepter cette délégation sur les zones proposées dans le cadre d'une délibération.

Il est signalé qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme une copie de la délibération sera notifiée à : Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux, Monsieur le Président de la Chambre des Notaires, La Chambre Départementale des Notaires, Le Barreau constitué près du Tribunal Judiciaire, au Greffe du même Tribunal.

Mme Cuisset indique que comme toutes les communes qui sont en cours de révision de leur PLU, il s'agit là de donner la délégation de la DPU à la commune de Saint-Rémy-en-Rollat sur l'ensemble des zones U et AU hormis les zones d'activités gérées par Vichy Communauté qui en garde la maîtrise.

**TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS – DECHETS – ASSAINISSEMENT – PETITS ET GRANDS CYCLES DE L'EAU**

N° 20 - EAU POTABLE - POLITIQUE TARIFAIRE - COMPLEMENT PROPOSITION DES TARIFS DE LA REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU  
(rapporteur M. Joseph Kuchna)

Devant la volonté de la communauté d'agglomération de parvenir, à terme, à une harmonisation des tarifs de l'eau sur l'entièreté de son territoire à l'issue d'une période de lissage de 12 ans maximum, dont les deux premières années (2020 et 2021) ont été consacrées à l'analyse approfondie des différentes situations avec un maintien des tarifs 2019 pour l'ensemble des abonnés sur cette période, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- de compléter la délibération n°58 du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021 approuvant la proposition d'harmonisation des tarifs de l'eau potable,

- de valider la grille suivante pour les tarifs de l'eau de 2022 pour les abonnés dont l'exercice de la compétence de l'eau potable est exercé en régie par Vichy Communauté.

Tarif HT applicable à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Abonnés de l'ex SIVOM Vallée du Sichon	Abonnés de l'ex service de l'eau de Cusset	Abonnés de l'ex CBSE	Abonnés de l'ex service de l'eau de ST Yorre
Redevance Prélèvement en € HT/m3	0,02 € / m3	0,035 € / m3	0,0471 € / m3	0,055 € / m3

Il s'agit là de compléter la délibération n°58 du 02 décembre 2021 fixant l'harmonisation des tarifs d'eau potable.

Il faut aujourd'hui rajouter la grille en fixant la redevance de prélèvement pour chaque commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres et lève la séance à 20 heures 20.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

